

LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES EN 3 QUESTIONS

1. Qu'est-ce qu'une indication géographique (IG)?

Une indication géographique est un signe utilisé pour reconnaître tout produit naturel, agricole, artisanal, industriel qui possède des qualités, une réputation ou des propriétés particulières dues à une origine géographique (climat, sol).

La dénomination de l'indication géographique est en général le nom du lieu d'origine des produits.

Une IG est différente d'une indication de provenance qui indique juste l'endroit d'où vient ou d'où est importé le produit. Contrairement à l'indication géographique, l'indication de provenance ne garantit pas une qualité ou des caractéristiques particulières dues au lieu de provenance du produit.



2. Quels sont les avantages de protéger une IG ?

La protection d'une indication géographique permet :

- d'identifier un produit dont la particularité est due à un territoire précis;
- de contribuer au développement des produits locaux et des territoires
- d'accroître les revenus des producteurs du produit protégé ;
- de valoriser les produits des localités, leur culture, leur tradition ;
- de protéger la notoriété d'un produit ;
- favoriser des synergies entre les producteurs et toute la chaîne de valeur.

3. Quelles sont les conditions de protection d'une IG ?

Pour être protégé en indication géographique, il faut :

i. un produit :

- de qualité supérieure ou unique,
- avec une réputation donnée.

ii. une organisation des producteurs:

- qui soit organisée :
- dans une aire géographique bien délimitée et
- un cahier de charges bien défini.

iii. une reconnaissance officielle :

- par un acte administratif,
- après une délimitation de la zone de production
- avec l'apport d'un Comité national
- et un appui technique.

Par ailleurs, les indications géographiques ne doivent pas être

- contraires aux bonnes mœurs ou à l'ordre public ;
- tromper le public sur la nature, la provenance, le mode de fabrication, les qualités caractéristiques ou l'aptitude à l'emploi des produits considérés ;
- tombées en désuétude dans le pays de protection.

